

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef: EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an
10 fr.; France et Etranger : 12 fr.

Après les élections et avant le Grand Conseil

Quelques réflexions qui sont encore
d'actualité

Gardez-moi de mes amis,
Je me charge de mes ennemis.

C'est certainement ce qu'a dû se dire, in-petto, M. le Résident général la veille des élections en lisant certain article peu adroit du quotidien matutinal car nous nous garderons bien de lui faire l'injure, à lui vieux routier des luttes électorales, de supposer, fut-ce même une seconde, qu'il ait pu en avoir connaissance avant sa publication comme certains le prétendent et disent même autre chose après son discours de Tabarka.

Non, cela n'est pas possible car il y a des limites dans la maladresse et celle-là était si colossale, si préjudiciable aux intérêts des candidats du parti de « l'ordre » puisque « ordre » il y a, contre ceux du « désordre » de la « formule » et des partis extrêmes qu'un homme averti, ayant un long passé préfectoral, ne pouvait pas commettre.

Au surplus, à quoi pouvait bien rimer cet article écrit en un jour pareil, si proche des élections ?

Sinon à faire le jeu des adversaires de la nouvelle « baraque » qui ont été enchaînés de la bonne aubaine — et nous donc ? — du concours précieux que leur apportait sans le vouloir le journal aux vingt-cinq ou trente mille lecteurs !

Voulaient prouver aux électeurs que les adversaires du Grand Conseil avaient tort de lui déclarer la guerre parce qu'il y aurait les élus du suffrage universel et les autres, parce que les fonctionnaires coûtent la forte somme au budget sans rien rapporter tandis que les grandes sociétés rapportent sans rien coûter et qu'à ce titre elles méritent de tenir le pays sous leur botte ?

Personne ne disait qu'il y a en Tunisie de grosses sociétés qui exploitent les richesses du pays, qu'elles alimentent le budget pour une assez grande part concurrentiellement avec les colons et les commerçants de toutes nationalités, même tunisienne, est-ce une raison pour ne pas les traiter comme tout le monde et les faire entrer par une porte dérobée dans la nouvelle assemblée qui va disposer du budget ?

Valait-il pas mieux créer deux collèges comme en Algérie : colons et non colons ?

Personne ne s'est trompé sur les mobiles qui ont guidé le Résident général. Il a eu peur pour quelques-uns dont il a apprécié le concours et il a voulu sauver la mise de ces individualités qui risquaient fort de rester pantelantes sur le carreau électoral pour les avoir en renfort en cas de besoin.

Et c'eût été un soulagement unanime si cette éventualité s'était produite car on est las de savoir que ces particuliers font la pluie et le beau temps en Tunisie, contrecarrant les directeurs généraux qui mettent des bâtons dans leurs petites affaires, imposent leurs volontés qui servent leurs intérêts ou ceux de leurs amis. On est las de les voir parler en maîtres, rien dans leur passé ne les autorisant à jouer des rôles de premier plan.

Pour leur rendre service il ne s'est pas aperçu — faute lourde — qu'il risquait lui-même de s'aliéner des sympathies nombreuses qui ne demandaient qu'à l'aider de leur mieux dans sa tâche parfois ardue et souvent ingrate malgré les apparences contraires.

Ça n'a pas manqué et aujourd'hui on peut dire que la colonie si unie autour de lui jusqu'au mois de juillet est divisée en deux camps bien tranchés qui vont batailler ferme pour ou contre la nouvelle « Conférence » en attendant que sa personnalité elle-même soit peut-être discutée.

Nous espérons bien qu'on n'en arrivera pas là et que la discussion se maintiendra toujours sur un terrain courtis, les partis en présence faisant valoir chacun les arguments qui militent pour ou contre l'institution du Grand Conseil et les retouches qu'il y a lieu d'apporter pour le rendre démocratique car tel qu'il est conçu il est loin de l'être.

Son organisation intérieure publiée au « Journal Officiel Tunisien » du 13 juillet — date fabrique pour les superstitieux — et dont on s'était un peu gaussé avec ses sanctions et ses pénalités prévenaient les discussions qui pourraient se produire fatalement comme l'a si bien dit M. Morinaud dans un temps plus ou moins éloigné. . . .

Tout s'explique aujourd'hui et ceci est une raison de plus pour qu'on fasse entrer tout le monde par la même porte, la grande, en renvoyant sans plus de retard les vingt-et-un pseudo-membres devant les électeurs de leur collège.

Il n'y a pas d'autre manière d'agir si l'on veut que le calme et la tranquillité reviennent dans le pays qui n'est pas au bout de ses peines car il ne se doute pas de la pluie d'impôts qui le menace. Quand il la verra tomber nous ne savons pas ce qui se passera.

Qui vivra verra.

BULLETIN

Les Nouveaux Impôts

La Tunisie était jusqu'au départ de M. Alapetite, voici tantôt quatre ans, une colonie heureuse qui jouissait du rare et grand privilège de posséder les impôts tout justes nécessaires au payement des intérêts de sa dette publique, de la liste civile du souverain et de la famille beylicale, des appointements des fonctionnaires et le surplus permettait d'entreprendre quelques travaux publics indispensables au développement de ses routes, de ses chemins de fer, de son hydraulique, de sa colonisation. . . .

Aujourd'hui, il n'en va plus ainsi. Il a fallu pour faire face à des charges nouvelles créer toute une multitude d'impôts nouveaux sous lesquels nous succombons et qui rendent la vie pénible à tous ceux de condition modeste et à plus forte raison aux bourses plates.

Le public pensait qu'il était au bout de ses peines et que le gouvernement ayant tiré de lui tout ce qui pouvait être demandé ne pousserait pas plus avant son effort de contribution fiscale.

Hélas ! il n'en serait rien si nous en croyons la déclaration faite par M. Potha au conseil de région de Sfax. Il a déclaré « qu'il fallait surseoir au vote de tout impôt additionnel jusqu'au vote du prochain budget général en raison de l'importance des nouveaux impôts prévus ! »

Quels sont ces impôts et à quoi les destine-t-on ?

Belle perspective qui nous attend ! Et heureux pays qui, s'il est privé des ondes bienfaisantes qui font pousser les blés, les raisins et les olives va voir une pluie d'impôts nouveaux alors qu'il serait si simple avec un peu de courage au cœur d'abord de procéder à des économies sérieuses ensuite de faire payer ceux qui le peuvent et le doivent de préférence à tous autres !

Ils sont si riches et nous sommes si pauvres pour parodier une phrase célèbre de notre ami le sénateur Gallini qu'on ne s'attaquera pas à leurs coffres-forts.

Et cependant leurs bilans accusent des millions et des millions de bénéfices représentant QUARANTE POUR CENT du capital engagé pour certaines sociétés !

Est-ce pour continuer à gaver ces repus qu'on veut nous saigner à blanc ? Qu'on veut tirer de nos poches 35 millions environ de plus ?

Aussi nous adjurons M. le Résident général d'éclairer sa lanterne, de chercher ailleurs et de ne pas persister dans ses projets si les impôts projetés doivent atteindre toute la masse des contribuables.

Après son repas il faut boire un bon café accompagné d'un petit verre de l'excellent RHUM CHAUVET, première marque du monde pour son arôme, son goût et sa finesse incomparables. L'essayer c'est l'adopter toujours.

La démission de M. d'Anchald

Une démission qui a fait du bruit dans notre landerneau, c'est celle qu'a donnée M. d'Anchald de membre de la Chambre d'Agriculture où il siégeait depuis vingt ans en dernier lieu comme vice-président de cette assemblée, aujourd'hui livrée aux intrigues de ses membres les plus remuants depuis la mort de Victor de Carnières.

M. d'Anchald s'en est allé :

« 1^o Parce qu'il estime que des élections aux Chambres de Commerce et d'Agriculture auraient dû précéder celles au Grand Conseil.

« 2^o Parce que, nommé à la dernière Conférence Consultative par les agriculteurs de la circonscription de Tunis, l'équité voulait que de nouvelles élections n'ayant pas eu lieu, il siégeât à nouveau pour défendre ceux qui lui avaient donné leur confiance.

« 3^o Parce que les régions de Bizerte, Béja, Tabarka, Medjez-el-Bab, Tebour-souk seront défendues par un trop grand nombre de délégués, et ce au détriment d'autres régions, tel le cap Bon.

Il se refuse à tromper « dans les intrigues de partis qui se sont produites pendant son séjour en France ».

Membre de la Chambre d'Agriculture du Nord depuis 20 ans, il se retire tel qu'il y est rentré, « sans prébende, sans faveurs, sans aucune décoration, ayant la conscience très nette d'avoir fait son possible pour rendre service à ceux qui étaient ravis à leur ferme par la lutte incessante qu'ils étaient obligés de soutenir contre les injustices et les intempéries du bled tunisien ».

Bien dit et très juste.

Pressé de revenir sur sa décision, M. d'Anchald s'y est refusé et l'a maintenue dans une lettre rendue publique qui fait honneur à son caractère :

Monsieur le Président
de la Chambre d'Agriculture du Nord
4, rue des Belges
Tunis

Monsieur le Président,
L'arrêté du 13 juillet 1922 a établi

en fait un régime électoral nouveau pour la Tunisie, les électeurs aux Chambres de Commerce et d'Agriculture auraient dû, à mon avis, être consultés.

Ces Compagnies ont donc bénéficié illégalement d'un pouvoir qu'elles ne détenaient pas, ainsi que l'arrêté l'exige, de leurs électeurs.

Dans ces conditions, je ne puis que vous confirmer ma démission de Membre de la Chambre d'Agriculture que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 4 novembre 1922.

Veuillez croire, Monsieur le Président etc.

Signé : V. D'ANCHALD.

On ne peut pas dire que M. d'Anchald n'ait pas raison.

A assemblée nouvelle des élections générales auraient dû précéder la nomination des délégués des Chambres de Commerce, Mixtes et d'Agriculture puisque celles-ci devaient y être représentées par dix-neuf de ses membres. On n'y a pas songé ou peut-être, pressé par le temps on a passé outre pensant que cela irait tout seul... comme sur des roulettes.

Si nous ne l'avons pas fait nous-mêmes, c'est que nous pensions, jusqu'au dernier moment, que M. le Résident général convoquerait une dernière fois la Conférence Consultative et nous espérons avec le répit accordé, avoir tout le temps nécessaire pour arriver à faire remanier de fond en comble quant à sa composition une assemblée qui répond si peu aux aspirations du pays sous ce rapport et quelques autres avec.

Le retour du ministre Khereddine

Le ministre Khereddine sur le compte duquel les bruits les plus sinistres courraient chez ses coreligionnaires a débarqué il y a quelques jours à Bizerte du Wing-Long qui le ramenait de Constantinople où il fit un assez long séjour.

Tout est bien qui finit bien et nous en sommes heureux pour lui et sa famille qu'on disait être dans les trances faute de nouvelles depuis un certain temps.

Le Cheikh Taalbi rivé à sa terre natale



Le cheikh Taalbi, las de réclamer en vain au dar-el-bey un passeport pour la France qu'on refuse de lui donner

se serait, paraît-il, adressé par l'intermédiaire d'un député, à M. Raymond Poincaré, président du Conseil des ministres et ministre des Affaires Etrangères qui aurait répondu « que le Résident général de Tunis l'avait informé qu'il existait contre lui depuis « 1917 » un arrêté du premier ministre de S.M.A. le Bey lui interdisant la sortie du territoire tunisien. »

Cet arrêté a le sommeil long puisque Taalbi l'a toujours ignoré. On conçoit son effarement à une nouvelle si inattendue.

« La loi d'amnistie votée en France et appliquée aux Tunisiens et à lui-même par les autorités beylicales ne viserait pas les « mesures de sûreté » prises par les ministres du souverain ».

Passiez, muscades !

Et voilà pourquoi votre fille est muette ! Et pourquoi l'infortuné Taalbi devra se résigner à « passer l'hiver en Tunisie » réclame bien connue des habitués des grands boulevards parisiens.

Mais cela ne vaut-il pas mieux que d'aller affronter les brouillards, les froids et la neige des bords de la Seine ?

Au printemps, Taalbi réitérera sa demande et le dar-el-bey se laissera alors peut-être fléchir s'il n'a réussi jusque-là dans ses tentatives de s'évader du pays de ses ancêtres.

Mais il ne pourra pas dire en montant sur le bateau qui l'emportera vers la Canonnère : « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os ! » car la Tunisie est pour lui une mère attentive et prévenante, et ses houris ne chantent que par lui.

Il est quelquefois bon de changer d'idée comme de chemise

Dans un article paru la veille des élections dans « Tunis Socialiste » Duran-Angliviel qui vient de remporter un si brillant succès disait que le Résident prenait des arrêtés concernant le grand Conseil comme il changeait de chemise, c'est-à-dire quotidiennement.

Il avait un peu raison mais cela ne vaut-il pas mieux que de persévérer dans l'erreur, ainsi pour les conseils de région qui devaient être présidés par les caïds, ce qui fit dire au « Républicain » de Constantine, journal de notre ami M. Emile Morinaud, député-maire de Constantine, qu'il eût été infiniment plus simple — comme l'avait demandé M. Morinaud — d'introduire en Tunisie l'organisation municipale algérienne : communes de plein exercice — communes mixtes — communes purement indigènes.

« Mais il est dit que l'on cherchera toujours à différencier la Tunisie de l'Algérie... »

« Dans le conseil de caïdat, il y aura pour représenter les Français, des citoyens français. Ils seront désignés — pourquoi pas élus ? — par le résident général. Ils seront présidés par le caïd — un non-citoyen — lequel sera... assisté d'un contrôleur — qui va être extrêmement fier de cette fonction reluisante, lorsque ses collègues — les administrateurs d'Algérie — sont de droit, présidents, c'est-à-dire maires dans les communes qu'ils administrent avec les commissions municipales — composées des caïds, des présidents de djemaâ (élus) et des conseillers municipaux français (élus).

« Nous demandons à M. Saint que tout au moins la présidence des conseils de caïdat revienne au contrôleur — représentant de la France. »

« La réforme — pleine d'excellentes intentions — est évidemment un pas sérieux en avant dans la voie de la représentation des indigènes. Mais elle est — sans aucun doute — à rectifier sur ce point ».

Se rangeant à cet avis M. le Résident général a fait paraître le 15 novembre l'arrêté suivant qui a désigné comme

présidents des conseils de région les contrôleurs des chefs-lieux de région.

1^{re} région, M. Masselot, contrôleur civil de Bizerte ;

2^e région, M. Prat, contrôleur civil de Tunis ;

3^e région, M. Digoy, contrôleur civil du Kef ;

4^e région M. Fortier, contrôleur civil de Sousse ;

5^e région M. de Gourlet, contrôleur civil de Sfax.

Nous ne pouvons que féliciter le Résident général d'avoir donné aux contrôleurs civils des attributions un peu plus reluisantes dans les conseils de région que celles qui leur étaient primitivement attribuées.

C'est un pas en avant qui permet d'espérer qu'on ne laissera aux caïds que la présidence des municipalités où ils ont leur résidence et non toutes celles de leur caïdat.

Echos et Nouvelles

Les élections

Les élections ont eu lieu dans le calme le plus complet qui a dû prouver au Résident général que la colonie savait se servir du bulletin de vote avec calme et dignité sans recourir aux violences de langage, aux bagarres, aux coups de revolver qu'aurait pu faire naître la création d'une assemblée qui ouvre toutes grandes ses portes aux puissances d'argent comme si elles n'étaient pas déjà privilégiées.

Il faut un vrai courage pour avoir tenté l'aventure. Autrefois les esprits étaient plus échauffés et les choses ne se seraient point peut-être passées aussi paisiblement.

C'est un signe des temps que les caractères ont changé, avec la guerre. Ne le regrettons point.

A Sousse notre ami le sénateur Gallini est arrivé en tête des élus avec une forte majorité, son co-listier Massa, M. Victor Daninos et le citoyen Jean Casanova sont les trois autres élus ; à Tunis, trois candidats de la liste Duran-Angliviel : les citoyens Duran-Angliviel, Dr Caftan et Malivin ; trois de la liste Omessa : nos amis Pierre Omessa, Huard et le Dr Vaquier, le septième appartient à une troisième liste.

Nous regrettons vivement l'échec de notre ami le colonel Felici qui a recueilli un chiffre de voix imposant mais insuffisant pour être élu, il l'aurait été si on avait appliqué le système d'Hondt pur.

A Bizerte, trois candidats de la liste de notre ami Gaudiani dont lui-même et notre confrère Guénard ; à Sfax le citoyen François-Xavier Paoli, cheminot, recueille un chiffre imposant de voix, il est élu avec son co-listier Jacquemart.

MM. Gérard et Clichy sont élus sur d'autres listes.

On a parlé de l'application du système d'Hondt, c'est-à-dire la représentation des minorités mais en réalité ce n'est pas le système d'Hondt intégral qui a été appliqué ; avec lui la liste des élus de Tunis aurait différé sensiblement.

Au Tribunal

M. Fabiani, l'excellent substitut du tribunal de Sousse, nommé à Tunis vient d'arriver dans notre ville pour prendre possession de son poste.

Il sera installé dès que sa prestation de serment sera revenue de la Cour d'Appel d'Alger.

Et réitérant nos félicitations bien vives au distingué magistrat nous lui adressons ainsi qu'à Madame Fabiani nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Devant les Assises de Casablanca

On a mené grand tapage au Maroc comme en France et en Tunisie autour du détournement « des millions » des biens ennemis séquestrés au Maroc, dont l'auteur, qu'on a comparé à Duez, du « milliard des congrégations » qui vient d'achever ses dix ans de baigne, était le séquestre, alors qu'il ne s'agit en réalité que de petits prélèvements s'élevant à une dizaine de milliers de francs à valoir sur les sommes qui lui étaient dues pour sa gestion de huit années, résultat : deux ans de prison avec application de la loi de sursis.

Mais singulière coïncidence : le tribunal criminel était présidé par M. Cordier, conseiller à la Cour d'Appel de Rabat qui avait été secrétaire en chef du parquet du procureur de la République de Tunis, alors M. Spire, pendant que l'inculpé remplissait lui-même les fonctions de secrétaire au dit parquet !

Où ? Quand ? Comment voyager ? L'Agenda P.L.M. pour 1923, qui vient de paraître, l'enseigne de façon pratique et amusante. Collaboration des meilleurs écrivains, peintres et dessinateurs. 250 illustrations dans le texte. 15 Hors-Textes en couleurs. 12 cartes postales illustrées offertes en prime.

Prix : 5 francs à l'Agence P.L.M., rue St-Lazare, 88, à Paris et dans les Agences de Voyage, Grands Magasins et gares P.L.M.

Envoi franco à domicile (6 fr. 65 pour la France, 7 fr. 20 pour l'Étranger) contre mandat adressé au Service de la Publicité P.L.M., 20, boulevard Diderot, à Paris.

Il est également en vente au bureau de ville de Tunis, 65, avenue Jules-Ferry et dans les principales librairies de la Régence.

Tabarka, La Calle et Bône
En attendant la jonction du rail entre Tabarka-La Calle et Bône les gouvernements des deux côtés de la frontière ne pourraient-ils se mettre d'accord pour subventionner un service d'autos-cars qui ne prendraient, autant que possible, au départ de Bône que des voyageurs pour Tabarka pour ne pas concurrencer le tramway Bône-La Calle qui n'arrive pas à couvrir ses dépenses d'exploitation : au besoin le service pourrait être limité entre Tabarka et La Calle mais il serait moins utile.

Nous avons actuellement un service Béja-Tabarka qui ne doit plus être d'une très grande utilité le matériel ne pourrait-il être affecté au nouveau service qui rendrait d'incontestables services ?

Nous soumettons l'idée aux représentants algériens des régions intéressées et à nos dirigeants, à eux d'examiner si le jeu en vaut la chandelle.

Pays de cocagne
Il y a encore un pays au monde où l'on peut se payer un beefsteak ou une entrecôte à raison de soixante centimes le kilo !

Et ce prix est encore trouvé trop élevé par les édiles de Majunga, qui réclament que le prix soit ramené à cinquante centimes le kilo en raison du bas prix du bétail.

Cinquante centimes après la guerre, quand nous la payons de six à dix francs le kilo suivant qualité !

Et avec l'existence aussi facile les colons ne vont pas en foule à Madagascar !

Ils préfèrent végéter au Maroc, en Algérie ou même en Tunisie parce qu'ils sont aux portes de la France. Faut-il être stupides ?

Centenaire de Pasteur
Le 27 décembre prochain, le monde

entier fêtera le centenaire d'un grand bienfaiteur de l'humanité : Pasteur.

La Tunisie, qui bénéficie de ses découvertes, au même titre que les autres pays, et possède un Institut Pasteur dont l'importance et le rayonnement dépassent nos frontières, se doit de commémorer cette date.

Le Corps Médical Tunisien a pensé que les populations de toute la Régence, toujours disposées à répondre très largement aux appels qui lui sont adressés pour une bonne cause, voudraient apporter leur contribution au centenaire de Pasteur.

Dans ce but, et sur l'initiative de l'Institut Pasteur et de la Société des Sciences Médicales de Tunis, une souscription publique est ouverte. Le produit de cette souscription sera employé à l'érection d'un buste de Pasteur et, éventuellement, si les sommes recueillies le permettent, à la création d'une bourse d'études à l'Institut Pasteur de Tunis.

Aux arrivées
Mme et M. Dubourdieu, ancien directeur général des Finances et famille ;

Mme et M. Wiriot, président du conseil d'administration de la Cie des Ports de Tunis-Sousse-Sfax.

Nous leur adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Les jeux sont faits, rien ne va plus.
Alors que le Casino d'Hammam-el-lif est resté fermé tout l'été faute d'une autorisation régulière des jeux, un cafetier de l'endroit, moins scrupuleux, en a profité pour tenir table ouverte de baccara jour et nuit, peut-être la tient-il encore ?

Nous étions au courant de la partie qui se jouait dans l'établissement mais nous avons préféré n'en parler mot pour voir jusqu'où irait l'ignorance policière qui ne pouvait certainement pas ignorer l'existence du tripot que tout le monde connaissait à Hammam-Lif et même à Tunis où des rabatteurs recrutaient des joueurs.

Et c'est pour favoriser ces aigretins qu'une localité a pâti tout l'été, jurant, pestant contre les autorités !

A La Goulette aussi le jeu a fait rage un peu partout dans les cafés et bouges juifs. Et pendant ce temps la police faisait sans doute la sieste. Il est vrai qu'il faisait si chaud !

Brevet Tunisien N° 1738
La Société « International de L'Avant Manufacturing Company, Incorporation Limited », au Canada, propriétaire du brevet tunisien n° 1738, du 3 septembre 1920, pour la perfectionnements apportés aux procédés et aux appareils de fabrication de tuyaux, segments de piston et d'autres pièces en métal par des moyens agissant par la force centrifuge développée par rotation, diste entrer en relations avec un industriel de Tunisie pour la vente ou la concession des licences pour l'exploitation de ce brevet.

Pour offres et renseignements s'adresser à M. Raymond Valensi, Ingénieur 20, rue de Russie, à Tunis.

Kola Sport... stimule

Administration des Habous

AVIS
H est donné au public que le lundi 11 décembre courant, à 3 h. de l'après-midi, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous à Tunis, à la location, par voie d'enchères publiques et pour trois années à partir du 1^{er} janvier 1923, d'une grande maison arabe sise rue El-Djell, n° 21, à Tunis près de la Kasbah, se composant : au rez-de-chaussée de cinq pièces, une cuisine et un w.c. et au premier étage de 4 pièces avec w.c. et renfermant un puits, une citerne et une installation complète d'éclairage électrique.
Entrée en jouissance immédiate.

Colonisation française

EN TUNISIE
La Direction des Domaines procède depuis le 1^{er} décembre courant à la vente à bureau ouvert des lots de colonisation restant disponibles sur les lotissements des années précédentes

Ces lots comprennent environ 100 hectares de terres de culture et sont situés dans les régions de ZAGHOUAN, PONT-DU-FAHS et MEDJEZ-EL-BAB

Le prix de vente est payable en dix annuités sans intérêt. Le premier dixième du prix est versé comptant.

Les acquéreurs doivent s'engager à s'installer et à résider personnellement avec leur famille pendant dix années consécutives sur le lot qui leur est vendu.

Les personnes qui désirent obtenir des renseignements complémentaires en vue de participer à cette attribution doivent s'adresser à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation à Tunis, ou à l'Office du Protectorat Français en Tunisie, Palais Royal, 17, Galeries d'Orléans, à Paris.

Le lait BERNA est arrivé



QUELLE joie, pour une femme, en regardant une ancienne photographie, de constater qu'au lieu de vieillir, elle a pu se rendre plus jeune et plus jolie qu'elle ne l'était ; quelle satisfaction pour elle d'avoir réussi à effacer ces premières marques de l'âge qui souvent apparaissent alors que la femme est encore toute jeune. Il vous sera facile d'obtenir cet heureux résultat avec l'emploi judicieux de la Crème Tokalon, qui a véritablement des propriétés merveilleuses pour embellir et rajeunir l'épiderme.

Cette Crème constitue un aliment des plus riches pour la peau qu'elle nourrit, lui infusant une vie nouvelle : c'est ainsi que la Crème Tokalon donne à l'épiderme une étonnante apparence de jeunesse et rehausse merveilleusement la fraîcheur et l'éclat du teint. Par son action tonifiante sur les tissus, elle tend à faire disparaître les bajoues formées par les

**UN SEUL POT VOUS RAJEUNIT
CRÈME TOKALON
VOUS EMBELLIT EN MÊME TEMPS**

La Côte du Soleil

Korbous

Etablissement Thermal sous la Direction d'un médecin. — Massages diplômés expérimentés. Les Hôtels sont exploités par la compagnie, avec des prix de pension de 25 frs par jour l'Hôtel des Thermes 20 frs. à l'Hôtel des Sources comprenant chambre, petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (vin non compris).
Un restaurant cachir est installé à Korbous.
Location de villas et d'appartements.
Transports automobiles en auto-car - Maison Berliet, Avenue de Carthage. Départ à 8 h. du matin. Retour à Tunis à 18 h. 15

**POUR VOS TRACTEURS
POUR VOS AUTOS**

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 15 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants.** Av. J.-Ferry - Tunis

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
Léon BLOCH Fils
Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Téléphone 553

Le lait concentré suisse **BERNA** est le plus riche en crème

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires : 3 rue des Belges - Tunis

Raymond Valensi

INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie - TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al Djazira

Procédé et Appareils destinés à la stérilisation de tous milieux et plus spécialement des liquides par l'Azote Gazéux

Monsieur Philippe MALVEZIN, Propriétaire du brevet tunisien N° 1.751 demandé le 10 Juillet 1920 et délivré le 21 Septembre 1920 résolvant l'entendre avec Fabricants et Constructeurs pour l'exploitation de son brevet ou pour en céder des licences.
Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau du Journal.

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} étage, au centre de Tunis près les gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine répertoire à prix fixe et à la carte, ascenseur.

PRODUITS ALIMENTAIRES et denrées coloniales — Baccara et Nizard — Gros et Détail — Expédition à l'Intérieur — 1. Rue Lombardes - Tunis.

Grand Hôtel de France — Annexes : Buffet de la Gare et Hôtel du Centre — L. de Lacroix, propriétaire — Sousse (Tunisie).

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Ai Combray, 5 et 7, rue d'Angleterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.

Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Ellamti, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohamed Ellamti - Sousse.

Pianos et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis **J. & A. BEMBARON.** Vente, échange et location de Pianos.

JAMAIS rien ne vaudra l'Eau et la Poudre de riz **MAUD MAUD EUVÉ.** 70, Av. Gambetta, Hyères Var.

Entreprise Générale des Travaux Electriques E. A. Minaud et Fils, ancien Aucteurier et Minaud - 7, rue Léon-Roches, Tunis — réparations - Magnéto - Toutes Machines Electriques Réboilage - Enroulement.

Les **GALERIES PARISIENNES** Alphonse L. Licari, 1, Place Pickon - Sousse — Chapeaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 1^{ers} marques connues - A. teiler de Modes — Maison de toute confiance.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Bruni frères et Cie, pp^{tes}.

Pharmacie Schemana diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais - Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénot — 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.

Mercerie Parisienne. — Jacques Bismuth, 4 Av. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul Dépôt du gant "Parria", des parapluies "Royal" et parfumerie "Arya". — Fournitures complètes pour couturiers et corsetières.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.

Artificiers — PAONESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.

SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse S. Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE BUX, propriétaire - Sousse Tunisie — Concommodations de premier choix - Liqueurs à marque.

Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 117, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.

Grand Hôtel de France - Sfax — 1^{er} ordre — propriétaire — Eau courante dans toutes les chambres - Cuisine soignée - Service irréprochable.

Le Gérant : E. LUMARDO
Imp. de la Renaissance 11 r. Al-Djazira - Tunis,

SEMPRE AVANTI

Dépôt de Vins de Tunisie
Sirops - Liqueurs et Limonades
GROS ET DÉTAIL

GIUSEPPE BUX 12, Avenue Krantz, 12
SOUSSE
Service à domicile - Expéditions à l'Intérieur

VÊTEMENTS
J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS

Un complet signé **J. BELL** est une merveille d'élégance. Le meilleur marché de tout TUNIS

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX) et toutes opérations de Banque
Location de compartiments de **COFFRES - FORTS**
Délivrance de **BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE** rapportant des intérêts aux suivants :
1 mois à 3.00% - à 3 mois 3.50% - à 6 mois à 4.00% - à 1 an 4.50% etc.

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.700.049 francs.
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue La Fayette - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FELICCI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN

DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne
de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots - Poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis et Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1909, Médaille au Concours Paris 1900.

RESTAURANT DU JAPON

G. FIORINI & C. FALORNI, Propriétaires
7, Rue Amilcar - TUNIS

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROLFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme au Capital de 125.000.000
Siège Social : ALGER — Siège Central : PARIS
Succursale de TUNIS : 13, Avenue de France
Agences de Tunisie : Béja, Bizerte, Bou-Arada, Ferryville, Gabès, Gaffour, Kairouan, Le Kef, Medjéz-el-Bab, Mahdia, Mateur, Nabeul, Sfax, Sousse, Souk-el-Khemis, Tabarka, Téboursouk.

Toutes opérations de Banque :
Dépôts de fonds à vue et à échéance fixe avec intérêts
Prêts hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables au maximum en 30 ans avec faculté pour l'emprunteur de rembourser à toute époque par anticipation
Pour tous renseignements s'adresser à la Succursale de TUNIS et à ses agences de l'Intérieur.

L'Huile qui graisse le plus

«- Vacuum Mobiloil -»

Marque «GARGOYLE»
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS
Télegr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX

Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ; Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances » (17^{ème} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc. et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

Rien à payer

si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, actes sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines, assurances toutes branches.
Nos «PETITES ANNONCES» rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & C^{ie}

(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
99, Rue de Portugal - TUNIS
Machines Agricoles et Industrielles
des Premières Marques
TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
Catalogues et Références France sur demande

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue — au terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Truieries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Granas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 8, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — Tél. 9. N19TU